

## Actualités des instances :

### EAA :

En cas de désaccord avec les remarques ou appréciations portées par votre hiérarchie sur votre EAA, il est impératif de signer "**Non**", avec possibilité d'ajout de commentaires.

Généralement, cela entrainera un contact RH. Une absence de réponse vaut "**non conforme**"; l'EAA n'est pas enregistré et les données saisies automatiquement perdues. Par extension, le salarié ne pourra pas être considéré comme conforme à son emploi.

### Pour les Samedi 26/12 et 2 Janvier :

Les demandes de fermeture de la caisse doivent être **formulées** et **validées** par le **conseil d'administration avant le 1<sup>er</sup> mai**. En effet la fréquentation sur ces 2 dates, comme nous avons pu le constater

dans les années passées, est très faible. Il n'y donc aucune raison de ne pas mettre en oeuvre cette possibilité prévue dans notre convention collective.

### Congés du 1er mai au 31 octobre :

Notre convention collective indique qu'il y a l'obligation de prendre 3 semaines consécutives pendant cette période.

Mais quid de celles et ceux qui voudraient prendre la majorité de leurs congés l'hiver, afin de se ressourcer au mieux ?

Le code du travail indique que l'employeur a l'obligation d'attribuer 2 semaines consécutives sur cette période.

Sachez que des dérogations individuelles peuvent être apportées à cette règle.

### Médaille du travail :

Les demandes de certificat de travail doivent parvenir à la DRHF avant le **31 Mars** dernier délai.

### Régularisations kilométriques :

Nous vous rappelons que les régularisations kilométriques pour 2014 sont à transmettre à la DRHF avant le

**10 mai 2015**

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le portail

N'attendez pas ...



## NÉGOCIATION TRANSAT LA DRH EST LOIN DES ATTENTES...

Dans toute négociation longue, comme la refonte d'une Convention Collective, il est toujours utile de **faire des bilans intermédiaires**, afin de vérifier que l'on soit toujours en ligne avec les objectifs initiaux.

Les objectifs **voulus et initiés par la Direction** à l'occasion de la refonte de notre Convention Collective, sont :

- De rendre la Convention Collective lisible par tous,
- D'être plus opérationnelle,
- De combiner avec le meilleur équilibre possible les enjeux économiques et organisationnels,
- De maintenir le niveau actuel des Droits Sociaux et Conventionnels Collectifs.

Ceci dans l'intérêt des salariés et des entités qui la compose.

### Où en sommes nous ?

Les premiers constats font apparaître que les réunions dédiées sont davantage axées sur un **parallèle** entre notre **Convention Collective** et le **minimum légal**, avec pour objectif : comment **faire différemment en faisant moins**.

Pire, la DRHF laisse à penser que les thèmes évoqués sont déjà validés par les **Organisations Syndicales Représentatives**.

Il n'en est rien : Seule la **négociation finale**, une fois tous les thèmes traités, peut engendrer une éventuelle modification de notre convention collective.

Il est plus qu'urgent que la DRHF se ressaisisse afin que nous puissions enfin **avancer avec plus de clarté et de transparence**, conditions essentielles à un vrai travail de fond.

Pour que les salariés continuent de se reconnaître et d'aimer leur "boîte", **il faut un dialogue social équilibré et loyal**.

**Pour l'instant, la DRHF est loin des attentes...**

### Perf & Co des pôles expertises :

Les règles d'attribution pour 2015 sont clairement établies, et ce contrairement à 2014.

Grosse déconvenue en effet pour nombre d'experts, pourtant totalement investis dans les tests UT. Ils ont essuyé les plâtres de ce projet ambitieux, et pensaient toucher « Perf & Co ». Ils ont appris il y a moins d'un mois, soit après la fin du match, que les **règles d'attribution** étaient **différentes**, et qu'ils devenaient de fait non bénéficiaires !!

L'**UNSA a demandé** à ce que ce dossier soit revu et réexaminé, considérant qu'il s'agit d'un défaut de communication de la Direction, flouant de fait le pouvoir d'achat des salariés concernés. Une réponse est attendue de la part de la Direction.

### Nouvelles procédures / Nouveaux applicatifs :

De nouveaux applicatifs nous sont régulièrement livrés. Des imperfections les rendent difficilement utilisables au quotidien.

On peut se demander comment est établi le cahier des charges ? Est-il respecté ? Les utilisateurs finaux sont-ils consultés ? Si oui, leur avis est-il respecté ?

**Au vu des dernières livraisons, on peut en douter !!**

Bulletin d'adhésion sous MAIA : [go/unsa](http://go/unsa) ou sur le site [UNSA-ARKEA.COM](http://UNSA-ARKEA.COM)  
Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et remarques :

UNSA ARKEA résidence des sports bat.C boulevard Henri Castel 22600 LOUDEAC  
mail : [unsarkea@gmail.com](mailto:unsarkea@gmail.com) site : [unsarkea.com](http://unsarkea.com) Maia : [go/unsa](http://go/unsa)

